



DOSSIER DE MARIAGE

Le Mariage doit être célébré à la Mairie le :

à _____ heures

Renseignements relatifs à l'époux ou épouse

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Nationalité :

Salarié(e) OUI NON

Profession :

Célibataire OUI NON

Veuf(ve) OUI NON de :

Divorcé(e) OUI NON de : depuis le :

Domicilié(e) :

Fils/Fille de :

Né le : Lieu :

Domicilié :

Décédé OUI NON

Salarié OUI NON

Profession :

Et de :

Née le : Lieu :

Domiciliée :

Décédée OUI NON

Salariée OUI NON

Profession :

Renseignements relatifs à l'épouse ou époux

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Nationalité :

Salarié(e) OUI NON

Profession :

Célibataire OUI NON

Veuf(ve) OUI NON de :

Divorcé(e) OUI NON de :

depuis le :

Domicilié(e) :

Fils/Fille de :

Né le :

Lieu :

Domicilié :

Décédé OUI NON

Salarié OUI NON

Profession :

Et de :

Née le :

Lieu :

Domiciliée :

Décédée OUI NON

Salariée OUI NON

Profession :

Renseignements communs aux époux / épouses :

Nombre d'enfants en communs :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

Lieu :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

Lieu :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

Lieu :

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

Lieu :

Produire l'acte de naissance des enfants s'ils ne sont pas nés dans notre commune

Livret de famille de parents célibataires

OUI

NON

Contrat de mariage

OUI

NON

Signé le :

Chez Maître :

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PRÉVU :

N° de téléphone :

TÉMOINS DU MARIAGE

Témoïn(s) de la personne concernée par la page 1 :

- 1) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

- 2) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

Témoïn(s) de la personne concernée par la page 2 :

- 1) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

- 2) NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : Lieu :
Profession :
Domicile :

***Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus.
Les témoins choisis doivent impérativement être présents le jour du Mariage.***

Je soussigné(e) :

NOM et prénoms

Né(e) le :

Lieux :

Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile :

Adresse complète

Exercer la profession de :

Depuis le :

Etre célibataire OUI

NON

N'avoir pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré

Le :

à :

Avec :

Dissous par décès survenu le :

ou

Par :

Dissous par jugement ou arrêt de divorce rendu le :

À : Le :

Signature

Justificatif de domicile fourni : (daté de moins de 3 mois à la date du mariage)

Avis d'imposition ou de non-imposition

Facture d'électricité

Facture de téléphone

Facture d'eau

Facture de gaz

Quittance de loyer

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE MARIAGE

- ✚ L'intégralité du dossier dûment complété : 6 pages.
- ✚ 1 copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun(e) des époux / épouses (datés de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de mariage en Mairie) à demander à la mairie du lieu de naissance. Toutes les personnes de nationalité française nées à l'étranger ou ayant acquis la nationalité française doivent demander leur acte de naissance au Ministère de Affaires Étrangères, Service Central de l'État Civil – BP 1056 – 44035 NANTES Cedex.
- ✚ La copie recto/verso de la carte nationale d'identité pour chacun(e) des époux / épouses.
- ✚ Un justificatif de domicile pour chacun(e) des époux / épouses (datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de mariage).
- ✚ Si vous possédez déjà un livret de famille : la copie de toutes les pages (parents et enfants). Ce livret devra être restitué la semaine précédant le mariage.
- ✚ Pour chacun des témoins :
 - la copie recto/verso de la carte nationale d'identité
 - un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de mariage).
 - les témoins doivent impérativement être majeurs et présents le jour du mariage
- ✚ S'il y a un contrat de mariage : le certificat du notaire qui a rédigé ce dernier.
- ✚ L'acte de décès du précédent conjoint, si un(e) des deux époux / épouses est veuf(ve), à demander à la Mairie de Décès.
- ✚ L'autorisation parentale, si un(e) des deux époux / épouses est mineur.
- ✚ Pour les personnes de nationalité étrangère : le certificat de coutume et de célibat délivré par le consul étranger.

Information :

Pour le mariage d'un couple de même sexe, il est important de déterminer dès la constitution du dossier l'ordre des époux / épouses, car aucun changement ne pourra être effectué par la suite.

La personne indiquée en page 1 sera toujours la 1^{ère} sur les divers documents (acte de mariage, livret de famille).